

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 MARS 2021 A 18H30
- SALLE DES GENTIANES OMNIBUS -**

Présents : MATHEZ Christophe – GALLOIS Delphine – SAMSON Marc – BERTHET Annie - DESPREZ Alain – GENRE Annie – BOURQUI Gilles - BONNEFOY Robert – JEANNEROD Françoise - PAGET-BLANC Bruno - ARBEZ Isabelle – ROUSSEL Olivier – BENOIT-GUYOD Sébastien – BEGRAND Sébastien – PHILIPPE GRENIER Sandrine – VAUFREY Sandrine - DOUVRES Sophie – CHIEZE Blandine – AUBRY Benoit – Christelle CHAVETNOIR - LAMY Nicolas – GIDON Gwenaelle

Absents : Véronique GANGNERY (pouvoir à Delphine GALLOIS) – Angélique AUBAS (pouvoir à Christophe MATHEZ) – Christophe VAZ TEIXEIRA (pouvoir à Delphine GALLOIS) – Claire CRETIN (pouvoir à Benoît AUBRY) – Thomas THOREMBEY (pouvoir à Annie BERTHET)

Secrétaire de séance : Sandrine VAUFREY

Le 25 mars 2021, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle des Gentianes Omnibus en application de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Christophe MATHEZ, Maire. Le lieu de réunion du conseil municipal reste jusqu'à nouvel ordre transféré à la salle des fêtes de l'Omnibus, la salle du conseil municipal de la mairie ne permettant pas de respecter l'espacement entre les personnes en raison des risques sanitaires liés à la COVID-19.

Selon le II et III de l'article 6 de la loi n° 2020-1379, afin de garantir des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, cette réunion se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister. Toutefois, les débats et élections seront accessibles en direct au public de manière électronique sur la page FACEBOOK de la commune.

Selon le IV de l'article IV de la loi n° 2020-1379, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque membre du conseil municipal a la possibilité de disposer de 2 pouvoirs.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire propose d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- vote des taux d'imposition 2021
- participation de Gwenaelle GIDON aux commissions

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2021

3 – Finances :

3.1 Comptes administratifs 2020

- a) compte administratif 2020 du budget principal de la commune
- b) compte administratif 2020 du budget annexe de la chambre funéraire
- c) compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement Les Crêtets

3.2 Approbation des comptes de gestion 2020

3.3 Affectation des résultats

- a) budget principal de la Commune
- b) budget principal de la chambre funéraire

3.4 Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement Les Crêtets au budget principal de la commune

3.5 Budgets primitifs 2021

- a) budget principal de la commune
- b) budget annexe de la chambre funéraire
- c) budget annexe du lotissement Les Crêtets

4 – Travaux SIDEC : achèvement aménagement de la traversée de la RN5 – éclairage public seul

5 – Personnel :

- Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et institution du paritarisme

- Fixation du nombre de représentants du personnel au CHSCT de la commune

6 – Rapport des délégués aux organismes extérieures

7 – Liste des marchés signés par M. le Maire

8 – Questions et informations diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Sandrine VAUFREY secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2021

Nicolas LAMY souhaite apporter une précision concernant les travaux de réfection de la voirie d'accès à la forêt et au fort du Risoux. La commune investit 107 000 € mais c'est à moindre frais pour une longueur totale 1.5 km. Il pense que la commune doit être reconnaissante envers le carrier qui participe à la moitié du montant total des travaux et le prêt d'engins. Par ailleurs, il participe annuellement à hauteur de 40 000 € pour l'exploitation de la carrière. Il faut également être reconnaissant envers le génie militaire de la fin du 18ème siècle pour la création de la route qui ne s'affaisse pas. Il espère qu'au prochain budget il y aura une ligne de crédit pour l'entretien du Fort du Risoux.

M. le Maire indique que ce sont les propos qu'il a tenu au dernier conseil municipal concernant les travaux de réfection de la voirie d'accès au Risoux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 mars 2021.

3. Finances :

3.1 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Pour mémoire, les taux ont été maintenus en 2020 :

Taxes	2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.51
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.73
Contribution Foncière des Entreprises	13.69

Le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un nouveau taux de référence de TFPB.

Pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties correspond désormais à la somme des taux 2020 de la commune et du Département.

En 2020, le taux de TFPB du Département était de 24.36%.

Le taux de référence de TFPB de la commune des Rousses pour 2021 est donc de : $14.51\% + 24.36\% = 38.87\%$

M. le Maire propose le maintien des taux en 2021 :

Taxes	2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38.87
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.73
Contribution Foncière des Entreprises	13.69

Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux des taxes directes locales ci-dessus pour 2021.

3.2 Comptes administratifs 2020

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Le maire ne doit pas être compté dans le quorum.

Pendant la période d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres.

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption (art. L 1612-12). Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés, à l'exclusion des abstentions ou bulletins blancs.

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part (art. L 2121-14). Le conseil municipal doit donc au préalable élire un président pour la circonstance, qui traditionnellement, est le doyen d'âge Robert BONNEFOY.

a) compte administratif 2020 du budget principal de la commune

Arrivée de Sandrine PHILIPPE-GRENIER à 18h40

Marc SAMSON, rapporteur de la commission des finances et adjoint en charge du budget indique que le compte administratif 2020 a été influencé par la crise sanitaire qui a coûté 143 000 € à la commune.

Robert BONNEFOY remarque que la commune a des services plus conséquents que d'autres communes, en particulier le centre de santé infirmier communal (seulement 2 dans le département) et cuisine centrale avec beaucoup de personnel.

M. le Maire ajoute que la commune des Rousses est une commune touristique qui nécessite également beaucoup de personnel au service technique.

Robert BONNEFOY remarque que la taxe additionnelle aux droits de mutation correspond à plus de 28 millions d'euros de transactions sur la commune.

M. le Maire quitte la séance et le conseil municipal siège sous la présidence de Robert BONNEFOY, doyen d'âge, conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2020	Réalisations
	CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERALE	1 451 000.00	1 179 564.98
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 500 000.00	2 381 210.97
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	391 781.00	367 845.15
	66 CHARGES FINANCIERES	61 000.00	56 011.15
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 500.00	4 041.67
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	420 000.00	420 000.00
	022 DEPENSES IMPREVUES	2 268.89	0.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 832 549.89	4 408 673.92
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	170 450.00	42 269.67
	002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 533 407.11	0.00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 703 857.11	42 269.67
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 536 407.00	4 450 943.59

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2020	Réalisations
	CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	643 557.00	504 931.91
	CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES	2 711 000.00	2 951 658.53
	CHAPITRE 74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 474 700.00	1 654 136.67
	CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 679 000.00	713 612.86
	CHAPITRE 76 PRODUITS FINANCIERS	0.00	2.19
	CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 050.00	7 421.19
	CHAPITRE 013 ATTENUATIONS DE CHARGE	20 100.00	52 818.08
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES REELLES	6 536 407.00	5 884 581.43

CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0.00	0.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0.00	0.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 536 407.00	5 884 581.43
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		1 433 637.84

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération Chapitre Nature	Budget 2020	Réalisations
SANS OPERATION	2 843 530.42	510 496.85
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	209 000.00	41 291.11
N° 192 : RESERVES FONCIERES ET TERRAINS	40 000.00	5 768.44
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE	1 051 000.00	995 280.77
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	398 000.00	386 884.90
N° 300 : VOIRIE - RESEAUX - SIDEC	212 400.00	209 627.39
N° 333 : TRAVAUX DIVERS	108 000.00	34 900.04
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE LA RN5	2 206 000.00	2 082 658.61
N°445 : PARKING COUVERT DERRIERE LA MAIRIE	7 000.00	2 340.00
N°446 : POLE PETITE ENFANCE	5 000.00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES	7 079 930.42	4 269 248.11
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0.00	0.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	237 000.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	237 000.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 316 930.42	4 269 248.11

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Opération Chapitre Nature	Budget 2020	Réalisations
SANS OPERATION	3 850 986.16	2 407 202.80
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	79 984.00	98 399.00
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE	374 066.00	3 479.30
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	0.00	14 725.00
N°333 TRAVAUX DIVERS	78 170.00	8 212.00
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE LA RN5	992 867.15	128 000.00
TOTAL RECETTES REELLES	5 376 073.31	2 660 018.10
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 533 407.11	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	170 450.00	42 269.67
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	237 000.00	0.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 940 857.11	42 269.67
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 316 930.42	2 702 287.77
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 1 566 960.34

Résultat d'Investissement de l'exercice N	- 1 566 960.34
Résultat d'investissement Reporté Année N-1	- 2 333 369.42
Résultat Global d'Investissement cumulé	- 3 900 329.76
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N	1 433 637.84
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1	0.00
Résultat global de Fonctionnement cumulé	1 433 637.84
Résultat de l'Exercice N	- 133 322.50
Résultat Global cumulé	- 2 466 691.92

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune.

b) compte administratif 2020 du budget annexe de la chambre funéraire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2020	Réalisations
011	Charges à caractère général	5 000.00	1 345.81
65	Autres charges de gestion courante	1 200.00	382.86
66	Charges financières	1 000.00	34.43
022	Dépenses imprévues	153.69	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 353.69	1 763.10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 800.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	3 000.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		7 800.00	0.00
TOTAL		15 153.69	1 763.10

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2020	Réalisations
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	1 500.00	1 050.03
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 744.15	0.00
TOTAL RECETTES REELLES		14 244.15	1 050.03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	909.54	0.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		909.54	0.00
TOTAL		15 153.69	1 050.03
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			- 713.07

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2020	Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500.00	2 272.86
21	Immobilisations corporelles	2 500.00	0.00
23	Immobilisations en cours	2 200.00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 200.00	2 272.86
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	909.54	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		909.54	0.00
TOTAL		8 109.54	2 272.86

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2020	Réalisations
001	Résultats d'investissement reporté	309.54	0.00
TOTAL RECETTES REELLES		309.54	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 800.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 000.00	0.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 800.00	0.00
TOTAL		8 109.54	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			- 2 272.86

RESULTATS

Résultat d'Investissement de l'exercice N	- 2 272.86
Déficit d'investissement Reporté Année N-1	309.54
Résultat Global d'Investissement cumulé	- 1 963.32
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N	- 713.07
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1	12 744.15
Résultat global de Fonctionnement cumulé	12 031.08
Résultat de l'Exercice N	- 2 985.93
Résultat Global cumulé	10 067.76

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 de la chambre funéraire.

c) compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement Les Crêtets

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2020	Réalisations
011	Charges à caractère général	2 743 197.51	163 310.88
65	Autres charges de gestion courante	960 000.00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 703 197.51	163 310.88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 243 821.44	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 243 821.44	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 947 018.95	163 310.88
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Recettes	Crédits 2020	Réalisations
002	Résultats de fonctionnement reportés	1 657 522.95	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 737 948.00	779 970.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
TOTAL RECETTES REELLES		3 395 470.95	779 970.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 551 548.00	0.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 551 548.00	0.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 947 018.95	779 970.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			616 659.12
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2020	Réalisations
001	Déficit d'investissement reporté	485 603.26	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		48 5 603.26	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 551 548.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 551 548.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 037 151.26	0.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2020	Réalisations
021	Virement de la section de fonctionnement	793 329.82	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	793 329.82	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 243 821.44	0.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		4 037 151.26	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			0.00
RESULTATS			
Résultat d'Investissement de l'exercice N			0.00
Déficit d'investissement Reporté Année N-1			- 485 603.26
Résultat Global d'Investissement cumulé			- 485 603.26
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N			616 659.12
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1			1 657 522.95
Résultat global de Fonctionnement cumulé			2 274 182.07
Résultat de l'Exercice N			616 659.12
Résultat Global cumulé			1 788 578.81

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement Les Crêtets.

M. le Maire revient et il remercie le conseil municipal de la confiance qu'il lui accorde.

Robert BONNEFOY félicite M. le Maire pour sa bonne gestion et souhaite qu'il continue comme cela tout au long du mandat. Il associe les anciens collègues élus disparus et les nouveaux collègues d'avoir saisi l'opportunité d'acheter les terrains aux Crêtets qui permettent de financer les travaux d'aménagement de la traversée de la RN5.

M. le Maire souligne la très bonne gestion de ses prédécesseurs et il appartient à ce conseil de la poursuivre. Robert BONNEFOY remercie aussi les services communaux pour tout le travail de préparation budgétaire réalisé.

3.3 Approbation des comptes de gestion 2020

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Le vote du conseil municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le Receveur Municipal dresse les comptes de gestion récapitulants les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité ces comptes de gestion dressés (budget principal de la commune et budgets annexes du lotissement des Crêtets et de la chambre funéraire) pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

3.4 Affectation des résultats

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat.

À la clôture de l'exercice, seul le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale (art. L 1612-12 du CGCT) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, à savoir :

- le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis) et celui du résultat reporté des exercices antérieurs (déficit ou excédent reporté au 002) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement, constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice et du besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001) ;
- les restes à réaliser de la section d'investissement, qui correspondent en dépenses, à celles qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, à celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fera ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes), soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses). Le besoin de financement éventuel devra alors être prioritairement couvert, par l'organe délibérant, lors de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

a) budget principal de la Commune

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2020 :

- A généré un excédent de fonctionnement de	+ 1 433 637.84 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	0.00 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	+ 1 433 637.84 €
- un déficit d'investissement de	- 1 566 960.34 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	- 2 333 369.42 €
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	- 3 900 329.76 €

Après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter **obligatoirement** au compte 1068 (RI)..... 1 433 637.84 €
solde disponible 0.00 €

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte D 001) 3 900 329.76 €

b) budget annexe de la chambre funéraire

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2020 :

- A généré un déficit de fonctionnement de	- 713.07 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 12 744.15 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	+ 12 031.08 €
- un déficit d'investissement de	- 2 272.86 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 309.54 €
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	- 1 963.32 €

Après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter **obligatoirement** au compte 1068 (RI)..... 1 963.32 €
solde disponible 10 067.76 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 + 10 067.76 €

3.5 Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement Les Crêtets au budget principal de la commune

M. le Maire propose au conseil municipal de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement Les Crêtets au budget principal de la commune, soit 1 360 000 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une somme de 1 360 000.00 € du budget annexe du lotissement les Crêtets en dépenses de fonctionnement article 6522 en recette de fonctionnement à l'article 7551 du budget principal 2021.

3.6 Budgets primitifs 2021

M. le Maire présente le budget primitif 2021.

La structure d'un budget est composée de deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe, d'une part, toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) et, d'autre part, toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (transferts de charges, prestations de services, dotations de l'État, impôts et taxes, et éventuellement reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer).

La section d'investissement comporte, en dépenses, le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) et, en recettes, les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve également l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

En vertu du principe d'équilibre réel, chacune de ces deux sections doit être votée à l'équilibre, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes lors de la présentation du budget. Cependant, la section de fonctionnement ne peut, contrairement à la section d'investissement, être équilibrée par l'emprunt.

Les crédits inscrits au budget sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article (art. L2312-2 du CGCT). Le conseil municipal peut adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.

a) budget principal de la commune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2020	Budget 2021
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	1 451 000.00	1 457 300.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 500 000.00	2 500 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	391 781.00	421 600.00
66	CHARGES FINANCIERES	61 000.00	50 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 500.00	3 500.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	420 000.00	460 500.00
022	DEPENSES IMPREVUES	2 268.89	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		4 832 549.89	4 892 900.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	170 450.00	93 743.00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 533 407.11	2 008 914.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 703 857.11	2 102 657.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 536 407.00	6 995 557.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2020	Budget 2021
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	641 157.00	513 157.00
CHAPITRE 73	IMPÔTS ET TAXES	2 711 000.00	2 816 000.00
CHAPITRE 74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 474 700.00	1 567 000.00
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 679 000.00	2 065 000.00
CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 050.00	14 400.00
CHAPITRE 013	ATTENUATIONS DE CHARGE	20 100.00	20 000.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00
TOTAL RECETTES REELLES		6 534 007.00	6 995 557.00
CHAPITRE 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0.00	0.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0.00	0.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 534 007.00	6 995 557.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération Chapitre Nature	Budget 2020	Budget 2021
SANS OPERATION	2 843 530.42	4 380 944.00
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	209 000.00	144 277.00
N° 192 : RESERVES FONCIERES ET TERRAINS	40 000.00	40 000.00
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE	1 051 000.00	272 705.00
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	398 000.00	230 090.00
N° 300 : VOIRIE - RESEAUX - SIDEC	212 400.00	344 000.00
N° 333 : TRAVAUX DIVERS	108 000.00	195 000.00
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5	2 206 000.00	2 999 322.00
N°445 : PARKING COUVERT DERRIERE LA MAIRIE	7 000.00	0.00
N°446 : POLE PETITE ENFANCE	5 000.00	45 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 079 930.42
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	707 566.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		707 566.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 316 930.42

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Opération Chapitre Nature	Budget 2020	Budget 2021
SANS OPERATION	3 850 986.16	5 003 633.00
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	79 984.00	1 970.00
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE	374 066.00	374 066.00
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	0.00	0.00
N°333 TRAVAUX DIVERS	78 170.00	47 745.00
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5	992 867.15	1 121 267.00
TOTAL RECETTES REELLES	5 376 073.31	6 548 681.00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 533 407.11	2 008 914.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	170 450.00	93 743.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	237 000.00	707 566.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 940 857.11	2 810 223.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 316 930.42	9 358 904.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2021 de la commune.

b) budget annexe de la chambre funéraire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2020	Budget 2021
011	Charges à caractère général	5 000.00	3 694.00
65	Autres charges de gestion courante	1 200.00	1 000.00
66	Charges financières	1 000.00	30.00
022	Dépenses imprévues	153.69	380.00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 353.69	5 104.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 800.00	4 800.00
023	Virement à la section d'investissement	3 000.00	1 963.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		7 800.00	6 763.00
TOTAL		15 153.69	11 867.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2020	Budget 2021
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	1 500.00	800.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 744.15	10 067.00
TOTAL RECETTES REELLES		14 244.15	10 867.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	909.54	1 000.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		909.54	1 000.00
TOTAL		15 153.69	11 867.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2020	Budget 2021
001	Résultats d'investissement reporté	0.00	1 963.00
020	Dépenses imprévues	0.00	423.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500.00	2 000.00
21	Immobilisations corporelles	2 500.00	1 366.00
23	Immobilisations en cours	2 200.00	2 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 200.00	7 752.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	909.54	1 000.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		909.54	1 000.00
TOTAL		8 109.54	8 752.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2020	Budget 2021
001	Résultats d'investissement reporté	309.54	0.00

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00	1 963.00
TOTAL RECETTES REELLES		309.54	1 963.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 800.00	4 800.00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 000.00	1 989.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 800.00	6 789.00
TOTAL		8 109.54	8 752.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe 2021 de la chambre funéraire.

c) budget annexe du lotissement Les Crêtets

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2020	Budget 2021
011	Charges à caractère général	2 743 197.51	1 068 579.00
65	Autres charges de gestion courante	960 000.00	1 360 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 703 197.51	2 428 579.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	173 102.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 243 821.44	485 604.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 243 821.44	658 706.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 947 018.95	3 087 285.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Recettes	Crédits 2020	Budget 2021
002	Résultats de fonctionnement reportés	1 657 522.95	2 274 182.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 737 948.00	640 000.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
TOTAL RECETTES REELLES		3 395 470.95	2 914 182.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 551 548.00	173 103.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 551 548.00	173 103.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 947 018.95	3 087 285.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2020	Budget 2021
001	Déficit d'investissement reporté	485 603.26	485 603.00
TOTAL DEPENSES REELLES		485 603.26	485 603.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 551 548.00	173 103.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 551 548.00	173 103.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 037 151.26	658 706.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2020	Budget 2021
021	Virement de la section de fonctionnement	793 329.82	173 102.00
16	Emprunts et dettes assimilées	793 329.82	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 243 821.44	485 604.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		4 037 151.26	658 706.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe 2021 du lotissement Les Crêtets.

4 – Travaux SIDEC : achèvement aménagement de la traversée de la RN5 – éclairage public seul

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant :

Eclairage public seul, achèvement aménagement RN 5

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDEC n°2097 du 28 novembre 2020 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage Public,

Le Conseil Municipal,

Article 1 : approuve à l'unanimité le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 116 554.05 € TTC

Article 2 : sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 25.00 % du montant aidé de l'opération (Plafonné à 10 000.00 €)
Soit 2 500.00 €

Article 3 : prend acte que la part de la collectivité, estimée à 114 054.05 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :
- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Article 4 : autorise le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

Article 5 : s'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations

Article 6 : autorise Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

5 – Personnel :

- Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et institution du paritarisme

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2021 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 66 agents ;

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 9 mars 2021 ;

Le Conseil municipal ,à l'unanimité,

1. fixe, à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

2. décide, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

3. décide, le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

- Fixation du nombre de représentants du personnel au CHSCT de la commune

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1.

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2021 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 66 agents et justifie la création d'un CHSCT ;

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 9 mars 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

1. **fixe** à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)

2. **décide** le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité (ou de l'établissement) égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.

3. **décide** le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

6 – Participation de Gwenaëlle GIDON aux commissions

Gwenaëlle GIDON souhaite intégrer les commissions suivantes :

- Education , enfance, jeunesse
- Association, sport , culture
- Développement local et évènementiel

Le conseil municipal modifie la composition des commissions communales suivantes afin d'intégrer Mme Gwenaëlle GIDON :

- Education , enfance, jeunesse
- Association, sport , culture
- Développement local et évènementiel

7 – Rapport des délégués aux organismes extérieurs

M. le Maire souhaite donner la parole aux délégués de la commune dans les organismes extérieurs :

- Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses : Alain DESPREZ fait part du compte-rendu du comité syndical du 16 mars 2021.

Le budget 2021 et le compte administratif ont été votés.

Il est prévu 1 400 000 € de travaux en 2021, essentiellement du renouvellement de canalisation. Il est prévu aux Rousses

- à la Doye : détournement/renouvellement de canalisation secteur Les Rivières - Pisciculture, et en direction des Arcets en fouille commune avec les travaux d'assainissement ;
- renouvellement de canalisation secteur route Internationale ;
- renouvellement de canalisation secteur Montée du Noirmont ;
- La Cure, détournement d'une canalisation pour permettre le projet de construction Les Terrasses de la Frontière

Dans les années à venir, il est envisagé des travaux sur le haut service (réservoir sur la piste des Jouvencelles) qui dessert en gravitaire Prémanon, Lamoura, Septmoncel, La Vattay et La Faucille. Ce réservoir est petit et ancien, le SIE souhaite doubler sa capacité, le déplacer.

Nicolas LAMY demande, concernant la déviation du réseau de transit pour le lotissement du Randonneur aux Rousses, si le SIE a totalement pris à sa charge les travaux. Alain DESPREZ ne peut pas répondre à cette question sans l'avoir préparé au préalable.

8 – Liste des marchés signés par le Maire

Aucune remarque n'est formulée.

9 – Questions et informations diverses

- l'AMJ propose les 3^{èmes} universités d'été à l'attention des élus ;
- Fermeture de la route du Noirmont à hauteur du carrefour de l'Aube jusqu'à samedi matin 8h pour la réfection des rampants des ralentisseurs qui s'étaient affaissés ;
- la route du Risoux sera fermée à la circulation en raison de la pose des enrobés les 30, 31/03 et 1 et 2/04 sous réserve des conditions météorologiques ;
- Les travaux d'aménagement de la RN5 vont débuter le 6 avril prochain jusqu'à fin juin de la rue du Sergent-chef Marc Benoit-Lizon jusqu'à l'hôtel du Gai Pinson. Une visioconférence a eu lieu avec les commerçants riverains. Un sens unique sera imposé durant toute la durée des travaux dans le sens Morez-La Cure. Le trafic La Cure-Morez sera dévié par Les Landes.

M. le Maire espère éviter la fermeture totale de la RN5 fin juin lors des travaux de rabotage et de goudronnage qui vont durer 4 jours. Peut-être envisager un travail nocturne pour deux nuits.

Sébastien BENOIT-GUYOD fait part d'un risque de circulation accrue par le Bief de la Chaille.

M. le Maire indique qu'il n'y aura pas de passe-droit aux véhicules qui remontent la Route Royale en sens interdit. Les résidents du lotissement du Bois de l'ours et du chemin des Couettes ne pourront pas entrer dans le lotissement par la RN5 du 9 avril au 3 mai 2021 : ils devront passer par le chemin des Façonnières via l'emprise derrière le Palais Gourmand.

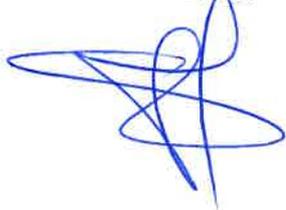
M. le Maire remercie les personnes qui cèdent à la commune du terrain pour la réalisation de la voie douce et des trottoirs.

- message du préfet : ouverture de nouveaux créneaux pour des rendez-vous en centres de vaccination : + 12 000 doses en avril pour les vaccins Pfizer et Moderna.

Nous sommes placés ce jour en situation de vigilance renforcée : interdiction des rassemblements de + 6 personnes à l'extérieur ; pas de vente d'alcool sur l'espace public ; interdiction de festivités sur la place publique ; port du masque obligatoire en agglomération dans toutes les villes du Jura.

Séance levée à 20h25
La Secrétaire de séance,

Sandrine VAUFREY



Le Maire,



Christophe MATHEZ